

# LE CARILLON



HEUGNES

AUTOMNE 2014



## Sommaire

Actions du conseil	2-10
Conseils municipaux	11-18
Parents d'élèves	19-20
Loto	21
Documents :	
Gendarmerie	22-23
Alzheimer	24-25
15 Août	26-27
Etat Civil	
Dates à retenir	
Divers	28

Rentrée des classes  
Les enfants à l'honneur  
Cross du 16/10/2014



## Le Mot du Maire

Les travaux Place Saint Martin ont démarré, la conduite d'eau du haut de la place a été remplacée et l'enfouissement des réseaux EDF et TELECOM est en cours. Merci à tous d'avance de votre patience pour les nuisances dues à ces travaux. Au printemps prochain, cet embellissement de notre village sera achevé.

77 élèves fréquentent le R.P.I Heugnes-Pellevoisin. 17 CM1-CM2 dans notre école. Nous avons eu la joie d'accueillir Erika GODEFROY, nouvelle directrice de l'école d'Heugnes.

Il est à nouveau question de réduction de l'effectif enseignant du RPI pour l'année prochaine, vous trouverez en page suivante les courriers échangés avec Monsieur l'inspecteur d'académie.

Les rythmes scolaires sont organisés et les enfants d'Heugnes font du théâtre avec Fanny BEUNZA et des jeux de société avec Valérie HEBERT pour ce trimestre.

Bernard GARNIER a démissionné du conseil municipal, nous le remercions pour les 6 mois passés ensemble et pour ses conseils en gestion communale ...

Bernard CHARBONNIER a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité, il en reprend donc les attributions.

Laurence RONZEL, notre secrétaire, nous quittera courant novembre, elle s'installe dans une autre région pour raisons familiales, nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Nous recrutons un personnel titulaire de la fonction publique. Dans l'attente, le secrétariat de mairie sera assuré par les élus, les horaires seront affichés. Merci d'avance de votre compréhension.

Nous accueillons Emmanuel GRIVAUD, en contrat CAE (financement à 90% de l'Etat), 20 heures par semaine, afin de renforcer l'équipe des agents techniques. En effet, les embellissements des bâtiments communaux seront réalisés en interne pour partie. La cantine vient d'être repeinte et des travaux de plomberie et chauffage sont prévus.

Pour une gestion démocratique, saine et équilibrée, vous trouverez désormais, les actions des adjoints et conseillers en pages suivantes.

Les colis de Noël seront distribués le mercredi 17 décembre 2014, la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 09 janvier 2015 à 18 heures à la maison des associations.

Je vous souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année.

Sophie GUERIN

## Objectif Zéro Pesticide dans nos Villes et Villages et vers l'abandon progressif des produits phytosanitaires

Réunion du mardi 14 octobre 2014 à Valençay

Une charte d'engagement a été signée avec le CPIE et Indre Nature pour notre commune. A compter de l'année 2020, il sera fortement interdit d'utiliser tout traitement pesticide ou herbicide. Progressivement, le paillage des massifs sera nécessaire pour remédier à ce problème. La plantation de végétaux permettra d'économiser du temps d'entretien, d'argent et de produits. Le semis en pied de mur facilitera l'abandon des herbicides tout en donnant une floraison agréable.

Nous espérons satisfaire l'ensemble des habitants.

Bernard CHARBONNIER

### Commission Gérontologie

Réunion du 23 Septembre 2014 à l'EPHAD d'Ecueillé

Nous avons été accueillis par Mme GORY, infirmière coordinatrice.

Film présenté par l'animatrice sur le travail effectué avec les résidents avec l'aide de son chien FIELD formé par l'association HANDI CHIEN et financé grâce à la collecte des bouchons plastiques. Le dressage d'un chien coûte environ 41000€.

Exposé de l'E.S.A (Equipe Spécialisée Alzheimer) rattachée au SIAD Centre hospitalier de CHATILLON. Environ 10 personnes bénéficient de ce service actuellement. (Plaquette jointe)

Une plaquette devrait voir le jour dans les prochains mois répertoriant tous les organismes et contacts nécessaires dans notre secteur pour le service à la personne.

Prochaine réunion le 25 novembre 2014 à GEHEE

Chantal BONNIN

### Colis de Noël 2014

Cette année, 72 personnes vont bénéficier du colis de Noël de la municipalité. Comme chaque année, ces colis seront composés de produits préparés par la boulangerie d'Heugnes, des fromages des fermes Rioland et Sinic et de miel de Bruand. Ils seront confectionnés par les membres du CCAS et les conseillers municipaux. Distribution le mercredi 17 décembre.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Michelle GRIMAUD

## A propos de la voirie

Depuis début avril, la commission « voirie » composée de Bernard CHARBONNIER, Francis LAY, Patrick CHESNET, Jean-Claude CHARLTON et moi-même, s'est réunie plusieurs fois, à la mairie et sur le terrain.

En préalable, il est utile de rappeler que la voirie communale est une des compétences de la Communauté de Communes ECUEILLE-VALENCAÏ, à l'exception de la voirie du centre bourg et des routes départementales. Egalement à la charge de la commune le fauchage des bas-côtés et l'entretien des fossés, l'empierrement des chemins vicinaux et communaux.

Nos visites sur le terrain nous permettent de faire plusieurs constats :

- L'état général de nos chemins est bon et nous pouvons remercier les équipes municipales successives qui ont eu le souci de l'entretenir. Dans quelques jours, les membres de la commission vont à nouveau sillonner en long et en large notre territoire avec comme objectif d'arrêter le programme annuel de la campagne d'empierrement. Sachez que c'est en moyenne 100 m<sup>3</sup> de grave calcaire qui vont être étalés par nos adjoints techniques municipaux cet hiver.
- Nous pouvons faire la même remarque concernant notre voirie, en y ajoutant la communauté de communes. Cependant, la circulation de charges de plus en plus lourdes sur des routes qui n'ont pas été prévues pour cela à l'origine nous fait craindre une dégradation plus rapide dans le temps. Certaines intersections, comme à la Baujonnerie ou aux Charrauds, sont fortement détériorées et nous avons demandé à la Communauté de Communes d'inscrire leur réfection dans le programme budgétaire 2015. Les enjeux dans un avenir proche sont d'importance : continuer à abonder une ligne budgétaire conséquente, complétée pour partie par les fonds de concours communaux, trouver les entreprises privées au meilleur coût et surtout compétentes, rallonger les délais d'intervention en fonction du classement des routes dans différentes catégories... pour maintenir notre réseau de voies communales au meilleur niveau.

Des travaux de « points à temps manuels » (réduction des fissures et du faïençage de la chaussée) seront réalisés par une entreprise privée en mars 2015. Un kilomètre environ de fossés a été recreusé à la Baujonnerie (VC n°25), en dessous de la Pataudière (VC n°24) et sur la route de la Boulinière. La pose d'un busage pour les eaux pluviales a été réalisée au passage à niveau 166 à Champ d'Oiseau en partenariat avec le Syndicat Mixte de Valorisation du Train Touristique.

Enfin, dans un proche avenir, deux intersections (derrière La Butte et à la Pinardière) vont être protégées pour amener plus de sécurité et la pose d'un trottoir sur la D17 de Fosse Blanche à l'entrée du petit stade sera réalisée sans doute dans le premier trimestre 2015.

Le conseil municipal continue à œuvrer pour le bien-être de notre communauté, d'entretenir notre patrimoine et notre environnement. Mais au-delà de ces dix personnes, c'est à chacun d'y prêter attention, d'avoir les bons réflexes, les bonnes attitudes, pour que tout cela contribue au développement harmonieux de notre territoire.

Philippe KOCHER



## Le rallye automobile

Le rallye national de l'Indre passera à nouveau sur notre territoire cette année en alternance avec VALENCAY une année sur deux.

Grosse animation en perspective ce samedi 8 novembre 2014 avec la présence de quelques « pointures » du rallye régional voire du rallye national : Pierre ROCHE qui court habituellement en championnat de France, Michel MORIN, de BOUGES, Sébastien ALEMANY et le recordman de participation aux finales Jean BLAYON, lesquels viennent de participer à la finale de la coupe de France des rallyes à LA ROCHELLE à la mi-octobre. Plus d'une centaine d'équipages sont attendus et vont en découdre dans diverses catégories. La spéciale FREDILLE / SELLES-SUR-NAHON / HEUGNES / PELLEVOISIN est originale en cela qu'elle fait près de 25 kilomètres et attire donc beaucoup de pilotes venant de la France entière. Les reconnaissances par les équipages se dérouleront le dimanche 2 novembre 2014, de 9h30 à 20h00 et le vendredi 7 novembre 2014, de 9h30 à 20h00. Les pilotes ont l'obligation de respecter le code de la route et donc les vitesses réglementaires. Des contrôles de gendarmerie auront lieu ces jours-là.

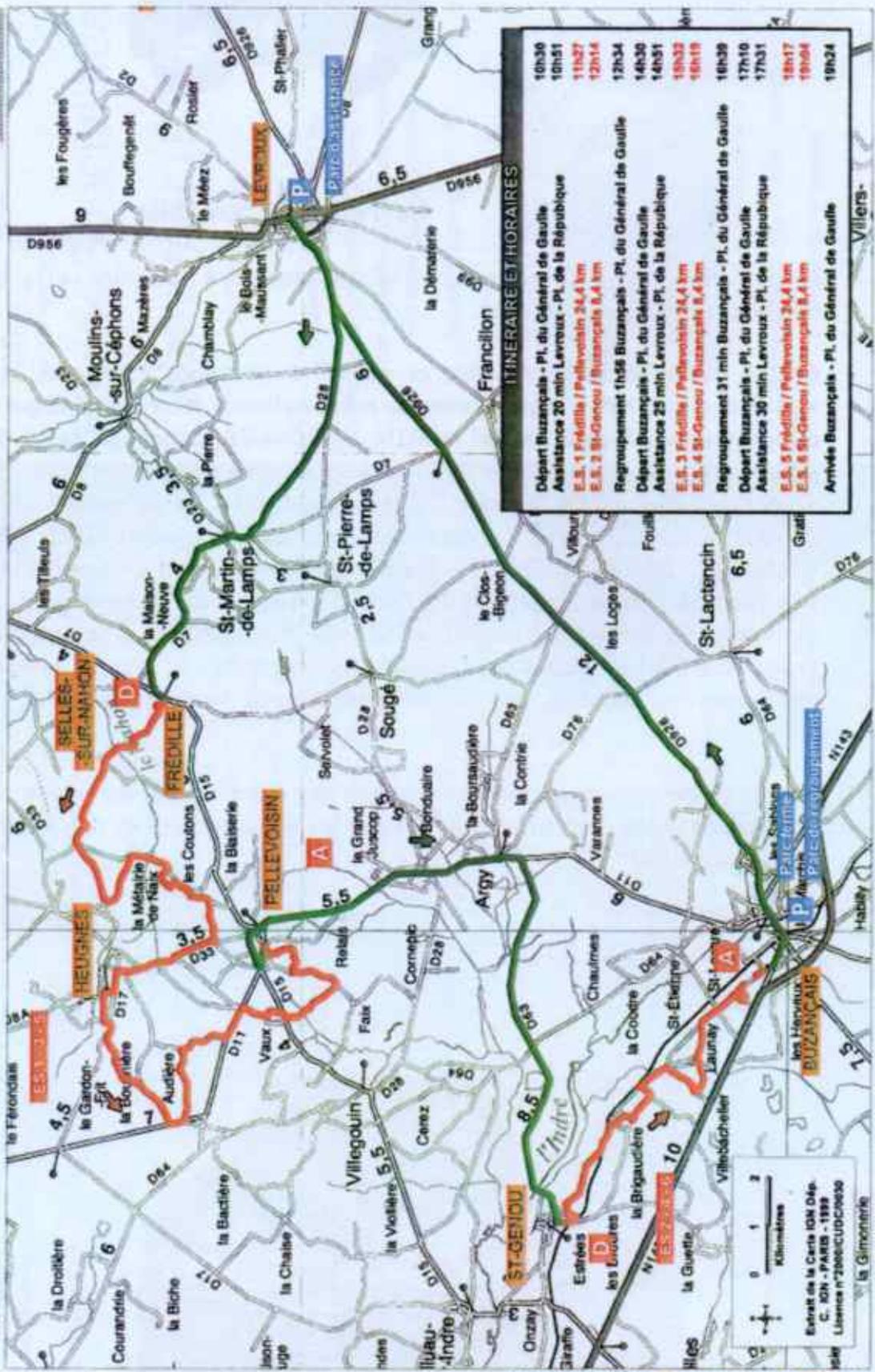
Prenez vos dispositions pour ne pas être trop gênés cette journée-là. Attention à ne pas vous mettre en danger, respectez les consignes des commissaires de course. Vous avez un numéro de téléphone à votre disposition pour joindre les organisateurs en cas d'extrême urgence. (courrier en page suivante)

Jean-Claude CHARLOTON et Philippe KOCHER





**RALLYE DE L'INDRE**  
**CARTE GÉNÉRALE**  
**SAMEDI 08 NOVEMBRE 2014**



**ITINÉRAIRE ET HORAIRES**

Départ Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	10h30
Assistance 20 min Levroux - Pl. de la République	10h51
<b>E.S. 1</b> Fradelle / Pellevoisin 24,4 km	11h27
<b>E.S. 2</b> St-Genou / Buzançais 8,4 km	12h14
Regroupement 1h58 Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	13h34
Départ Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	14h30
Assistance 25 min Levroux - Pl. de la République	14h51
<b>E.S. 3</b> Fradelle / Pellevoisin 24,4 km	15h32
<b>E.S. 4</b> St-Genou / Buzançais 8,4 km	16h19
Regroupement 31 min Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	16h39
Départ Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	17h10
Assistance 30 min Levroux - Pl. de la République	17h31
<b>E.S. 5</b> Fradelle / Pellevoisin 24,4 km	18h17
<b>E.S. 6</b> St-Genou / Buzançais 8,4 km	19h04
Arrivée Buzançais - Pl. du Général de Gaulle	19h24

ADT Indre 07/2014 - www.berryprovince.com

0 1 2 Kilomètres

Extrait de la Carte IGN D46  
 C. SON - PARIS - 1999  
 Licence n°2000/CUC/0200



**FREDILLE  
SELLES SUR NAHON  
HEUGNES  
PELLEVOISIN**

Madame, Monsieur,

**Le Samedi 08 novembre 2014, le Rallye de l'Indre, épreuve sportive automobile, passera devant chez vous (voir plan joint).**

**La voie publique empruntée par l'épreuve sera interdite à toute circulation le Samedi 08 novembre 2014 de 09h27 à 20h30 OU la fin de l'épreuve.**

**Nous sommes conscients que cette épreuve risque de vous poser quelques difficultés. Aussi en cas de problèmes, vous pourrez nous contacter avant l'épreuve ou pendant l'épreuve au :**

**02 54 08 68 20**

**Vous aurez, pendant l'épreuve, à proximité de chez vous, un poste de commissaire. Ces personnes sont chargées d'assurer la sécurité des pilotes mais également du public et des riverains. N'hésiter pas à les contacter si nécessaire.**

**En cas de dégâts occasionnés par un concurrent pendant le déroulement de l'épreuve, les riverains concernés devront nous en faire part (par écrit) et prendre contact avec leur assureur.**

**Nous comptons sur votre sportivité pour accepter, avec bonne humeur, les quelques désagréments que vous pourriez subir.**

**Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.**

**Ecurie Berrichonne  
Le Président**

## Vie de l'école : RPI Heugnes-Pellevoisin DU 25 septembre 2014 et Conseil d'école du 16 octobre 2014

- Les nouveaux rythmes scolaires ont été adoptés depuis la rentrée de septembre :

L'école a lieu sur 5 jours : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

2 après-midi par semaine l'école se termine à 15h suivi des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) organisés par les communes : activités d'éveil au théâtre, au judo, jeux, bricolage, musique, rugby . Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, à Heugnes : activité Théâtre animée par Fanny BEUNZA le lundi et activité jeux de société animée par Valérie HERBERT le vendredi.

Les communes sont ouvertes à toutes idées d'activités (une de vos passions : timbres, couture, jardinage...) et de temps disponible pour animer les TAP (nouveau mot du vocabulaire de l'école !).  
*La commune d'Heugnes accepte à ce titre tous dons de jeux de société pour les enfants.*

- 77 élèves sont inscrits en 2014/2015, 82 élèves sont attendus pour 2015/2016. Cependant le maintien du nombre de nos enseignants est fragile. Les mairies sont mobilisées auprès de l'inspection d'académie pour faire pression pour le maintien de notre nombre de classes au sein du RPI.

La classe de Heugnes compte cette année 17 élèves (25 prévus en 2015/16). Et nous avons accueilli notre nouvelle maîtresse : Erika GODEFROY. 15 enfants mangent à la cantine avec des repas préparés par Valérie HEBERT.

- « à la découverte du milieu marin » , 42 enfants de CE et CM partent en voyage à Fouras (près de la Rochelle) pour 3 jours, 2 nuits les 20,21,22 avril 2015. Le financement est pris en charge pour 1/3 commune, 1/3 parents, 1/3 école (coopérative scolaire et association des parents d'élèves APE)

Aidez les enfants à partir : des ventes d'objets liés à l'école (torchons avec dessins d'enfants, cartes de vœux, porte-clefs...) et des activités organisées par l'APE vous seront proposées (LOTO, Bourse aux jouets...).

- L'école et les mairies vont inviter dès à présent à la fête de fin d'année (spectacle des enfants) : le vendredi 26 juin 2015 à l'école d'Heugnes
- à noter : l'école fait le pont de l'ascension avec rattrapage des cours le mercredi 13 mai toute la journée.



Céline CHAUVEAUX, Karine HEME et Sophie GUERIN



académie  
Orléans-Tours   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Indre

Châteauroux, le 16 septembre 2014

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale de l'Indre

à

Madame le Maire de Heugnes  
Monsieur le Maire de Pellevoisin

Direction des services  
départementaux de  
l'Éducation nationale  
de l'Indre

Division des Écoles

Service Organisation  
scolaire 1<sup>er</sup> degré  
DEJ 52 /2014

Dossier suivi par  
Xavier Cloux

Tél. 02 54 60 57 25  
Fax 02 54 60 57 28  
ce.de36-gicol  
@ac-orleans-tours.fr

110 rue Grande  
36018 Châteauroux Cedex

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions relatives à la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural, signée le 23 juin 2006, je souhaite informer, dès à présent, les Maires des situations qui peuvent être fragiles.

Ainsi, dans la perspective de la rentrée scolaire 2015, j'attire votre attention sur la fragilité des effectifs de votre regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui apparaît comme l'un des RPI à 4 classes du département ayant les effectifs les plus faibles (hors écoles de l'Éducation prioritaire). Ces données sont librement consultables sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre, à l'adresse suivante :

[http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden36/espace\\_eple\\_et\\_ecoles/ecoles/donnees\\_chiffrees](http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden36/espace_eple_et_ecoles/ecoles/donnees_chiffrees)

Un document (appelé « Tableau des écarts triés ») regroupe l'ensemble des écoles publiques du département par catégorie dans l'ordre suivant : écoles maternelles, écoles élémentaires, écoles primaires et regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). A l'intérieur de chaque catégorie, les écoles sont classées par taille (écoles à 1 classe, écoles à 2 classes, etc.) et par effectif prévu croissant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription d'Issoudun se tient à votre disposition, afin d'examiner la situation de ce RPI dans la perspective de la rentrée 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jacques Callaut

CPI

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription d'Issoudun

Mairie d'HEUGNES



36180

Téléphone : 02 54 39 01 85

Télécopie : 02 54 39 07 06

Mr Jacques Caillaux  
Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
De L'Education Nationale de l'Indre  
110, rue Grande  
36018 Châteauroux cedex

A Heugnes, le 30 septembre 2014

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite à votre courrier du 16 septembre dernier et la réunion du jeudi 25 septembre en présence de Monsieur Teyssandier, Je vous prie de vouloir bien prendre en compte les observations suivantes :

- Nous fonctionnons en R.P.I avec la commune de Pellevoisin depuis quelques années.
- L'école d'Heugnes a les classes de CM1 et CM2, les autres classes étant à l'école de Pellevoisin.
- L'organisation est bien établie, les enfants et les parents d'élèves en sont contents.
- Les rythmes scolaires ont été mis en place avec des ateliers animés pour partie par des personnels qualifiés. Plus de 80% des enfants participent à ces ateliers le lundi et le vendredi pour la commune d'Heugnes.
- l'année 2015 verra les effectifs du R.P.I en hausse.
- Nous travaillons activement à l'installation de nouvelles familles sur la commune et envisageons la création de terrains à bâtir.
- Nous avons enregistré 7 naissances en 2012 et 6 en 2013 soient 13 enfants pouvant entrer à l'école en 2015-2016.

J'ai eu la curiosité de visiter le site du Ministère de l'Education.

La rubrique « L'éducation Nationale en chiffres 2012-2013 » me permet de constater que :

- il y a 6 718 900 écoliers en France
- il y a 367000 enseignants en primaire (public et privé)

Ce qui implique 18 élèves par enseignant en moyenne.

Notre RPI compte 77 élèves cette année et en comptera plus de 80 l'année prochaine pour 4 enseignants.

Soient 19 élèves par enseignant en moyenne cette année et plus de 20 l'année prochaine.

Nous sommes donc en conformité avec le ratio national.

Lors de cette réunion, le coût d'un RPI a été abordé. La municipalité d'Heugnes accorde un budget conséquent mais fait le choix délibéré de le maintenir et de l'augmenter pour la mise en place des rythmes scolaires !!

Une commune ayant une école reste attractive pour de nouvelles familles, même en campagne, les commerces restent et le village est vivant.

Je vous remercie par avance de vouloir bien, à la lecture de ces observations, conserver à notre RPI ses 4 enseignants répartis sur les 2 sites d'Heugnes et de Pellevoisin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Sophie GUERIN

# COMMUNE DE HEUGNES

\*\*\*\*\*

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séances des 5 août et 16 Septembre 2014

## PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF – OPERATION « Aménagement du Centre Bourg » HEUGNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de la Place Saint-Martin et retient les entreprises SETEC ET INEO pour les lots VRD et éclairage public (suite à l'ouverture des plis le 21/07/2014) et arrête le plan de financement comme suit : Coût aménagement Place St-Martin et ses abords 2014/2015

		HT	TVA	TTC
ETUDES FAISABILITE	DB	5525	1105	6630
ETUDES MAITRISE ŒUVRE	DB	14475	2895	17370
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	DB	1300	260	1560
PUBLICATION	NR	607,2	121,44	728,44
COORDINATION SPS	IRPL	1964	392,8	2356,8
1/2 FACTURE				
LOT VRD	SETEC	185466,77	37093,35	222560,12
LOT ECLAIRAGE	INEO	34414,73	6882,95	41297,68
PART COMMUNE SDEI	SDEI	36580		36580
PART France TELECOM	TELECOM	5000	1000	6000
JEUX ENFANTS POSES	RONDINO	8562,8	1712,56	10275,36
SUPPLEMENT RTE PELLEVOISIN	SETEC	4000	800	4800
SUPPLEMENT TROTTOIR	SETEC	4000	800	4800
TERRASSEMENT AIRE DE JEUX	SETEC	1500	300	1800
VOIRIE RTE DE PALLUAU	A DEFINIR	20000	4000	24000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>323395,5</b>	<b>57363,1</b>	<b>380758,4</b>
SUBVENTION CONSEIL GENERAL (FAR)		37592		
SUBVENTION REGION		75000		
AMENDES DE POLICE		40000		
DETR		20000		
<b>TOTAL RECETTES ESTIMEES</b>		<b>172592</b>		

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire

- à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- à déposer ou à compléter tous les dossiers de subvention nécessaires à contracter l'emprunt de 150000 € et ouvrir la ligne de trésorerie nécessaire en attente du versements des subventions courant 2015 pour un plafond maximum de 100 000 €.

## **EMPRUNT 2014 – FINANCEMENT DE L'OPERATION « Aménagement du Centre-Bourg »**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'opération « aménagement du Centre-Bourg » il convient de réaliser un emprunt afin de financer le dit projet. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition suivante :

**Organisme** : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest – Limoges

**Objet** : Aménagement du Centre Bourg et de ses abords

**Montant** : 150 000 €

DUREE	PERIODICITES DE REMBOURSEMENT	TAUX ANNUEL FIXE	CHARGE DE REMBOURSEMENT
15 ans	Trimestrielle	2.50 %	3 005.69 €

### **Conditions de mise en place :**

Réservation avant le 30/09/2014 et après accord du comité des crédits

Délai de déblocage des fonds : 6 mois maximum après la signature du contrat, l'offre est codifiée 1A dans le cadre de la chartre GISSLER.

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer le contrat correspondant et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt. Il sera inscrit au budget Principal de la Commune de HEUGNES.

## **LIGNE DE TRESORERIE – Financement de l'Opération « aménagement du Centre-Bourg »**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'opération « aménagement du Centre-Bourg », il convient de réaliser une ligne de trésorerie afin de financer le projet en attendant le versement de l'intégralité des subventions. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition suivante :

**Organisme** : Caisse Régionale de crédit agricole mutuel centre ouest – Limoges

**LIGNE DE TRESORERIE SUR INDEX REVISABLE**

**Montant** : 100 000 €

**Durée** : 1 an

**Taux sur index révisable** : Euribor 3 mois moyenné

(à titre indicatif 0.205% valeur juillet 2014)

**Marge** : +2% sur une Base de 360 jours

**Périodicité de facturation des intérêts** : annuelle

**Mise à disposition des fonds** : par tranche de 5 000 € minimum sur simple fax adressé au Crédit Agricole, un virement sera effectué sur le compte BDF de la Trésorerie de Valençay

**Remboursement des fonds** : par tranche de 5 000 € minimum

- Au préalable : confirmation par fax à adresser au Crédit Agricole le jour du remboursement
- En pratique : par virement sur un compte interne du Crédit Agricole 8

**Incidence** : le remboursement de capital sera pris en compte au jour de la réception des fonds sur le compte Crédit Agricole pour le calcul des intérêts.

**Frais de dossier** : 0.10% avec minimum de 100 €

**Commission de non utilisation** : 0.50% /360 sur l'encours journalier non utilisé

**Garantie** : Délibération du conseil municipal

**Documents à présenter** : CA 2013, état de la dette au 01/01/2014, état des taxes, justificatifs des arrêtés attributifs des subventions et plan de financement de l'opération.

**Conditions de mise en place** : Réservation des fonds et sous réserve de l'accord du comité des crédits

## **Location Maison des Associations**

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur ainsi que les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 – Cf copie du règlement en annexe

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

**Préambule :** Les dispositions du présent règlement sont prises en application des articles L2212-2 et suivants du code général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une occupation pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public.

### **Désignation :**

Salle avec tables et chaises pour 80 personnes assises.

Cuisine équipée avec cuisinière, hotte, plonge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, vaisselles diverses. Sanitaires.

**Article 1<sup>er</sup> :** La location de la grande salle du rez-de-chaussée peut être obtenue pour l'organisation de toutes manifestations compatibles avec l'état des lieux sur demande préalable adressée au maire, par écrit, au moins 15 jours avant la manifestation ou en fonction du calendrier des fêtes. La demande de location mentionnera la date, la raison et le nombre de personnes présentes. Une réponse sera adressée par écrit mentionnant les documents à fournir. La location ne sera effective que lorsque le contrat de location sera rédigé au nom du titulaire de l'attestation d'assurance et accompagné d'un acompte de 30% de la location. En cas de multiples demandes pour une même date, le 1<sup>er</sup> dossier réceptionné complet sera retenu. Les clés seront remises au titulaire de la location, après l'état des lieux entrant en échange du montant de la caution représentant 50% de la location. Elles seront rendues par le même titulaire de la location.

**Article 2 :** L'utilisation de la Maison des Associations est accordée à titre gratuit pour toutes les associations ayant leur siège social dans la commune. Cependant, tout matériel ou mobilier perdu ou détérioré sera remboursé à la commune au tarif en vigueur, établi par le Conseil Municipal.

**Article 3 :** Les tarifs de location sont fixés par le Conseil Municipal. En cas de dédit, l'acompte restera la propriété de la commune sauf en cas de force majeure (décès).

**Article 4 :** Dans le cas d'une manifestation organisée à l'intention d'un mineur (boum, anniversaire...) un adulte, parent proche, devra obligatoirement être présent.

**Article 5 :** Le responsable communal donnera toutes les informations nécessaires relatives au fonctionnement de la salle, de l'éclairage, du chauffage, du matériel et des issues de secours.

**Article 6 :** Immédiatement après chaque manifestation, les utilisateurs (locataires ou occupants à titre gratuit) procéderont au nettoyage et au rangement des locaux et du matériel utilisés. Les tables et chaises seront remises à leur place, le bar, les sanitaires et la cuisine nettoyés et les poubelles enlevées. En cas de négligence ou de refus de procéder au nettoyage et au rangement, une participation sera demandée, à l'initiative du Maire.

**Article 7 :** Toute dégradation faite au site, au matériel, aux salles est entièrement à la charge du locataire ou organisateur. Un examen des lieux sera fait avant et après chaque utilisation. Un inventaire sera dressé en double exemplaire. Le matériel cassé ou manquant sera facturé au locataire suivant le tarif fixé par le Conseil Municipal.

**Article 8 :** La Commune, propriétaire des locaux, décline toute responsabilité en ce qui concerne les vestiaires dont le locataire ou organisateur demeure seul responsable. Des portants sont mis à disposition afin de suspendre les vêtements.

**Article 9 :** Tout accident corporel ou matériel survenu aux personnes, à l'équipement ou au matériel, à l'occasion d'une réunion ou manifestation quelle qu'elle soit, est imputable à son organisateur qui doit se garantir des risques encourus par une assurance « Responsabilité Civile ». La production d'une attestation sera exigée du locataire ou organisateur lors de la réservation des locaux.

**Article 10** : L'organisateur ou le locataire doit s'engager à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et celles qui lui ont été communiquées par le responsable communal. Il doit s'assurer du service de garde. La salle doit rester éclairée en particulier extérieurement lors de réunions et manifestations nocturnes. Un libre accès doit être laissé aux issues de secours. Le téléphone mis à disposition ne peut servir que dans un rayon restreint à des fins utiles (les numéros téléphoniques des pompiers, de la gendarmerie, des docteurs et ambulances sont affichés près du poste).

**Article 11: Respect des riverains**

Afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le preneur s'engage à faire respecter le voisinage par ses invités :

- La sonorisation ne doit pas s'entendre de l'extérieur. Les portes de la salle devront être fermées de 22 heures à 7 heures.
- L'entrée et la sortie des lieux doit s'effectuer le plus silencieusement possible.
- Interdiction de crier à l'extérieur ou d'utiliser des pétards ou feux d'artifice.
- Interdiction d'utiliser les avertisseurs sonores des véhicules.

**Article 12** : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux, conformément à la loi.

**Article 13** : Les animaux domestiques sont interdits dans les locaux, à l'extérieur ils seront tenus en laisse.

**Article 14** : Toute inobservation du présent règlement peut entraîner de la part du Maire un refus ou une annulation de la location. Cette décision sera sans appel.

L'organisateur ou le locataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter. Un exemplaire lui est remis contre signature.

Signature du Maire



Signature du Preneur

-----



**TARIFS DE LA LOCATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

Du vendredi soir à 17h00 au lundi matin à 9h00  
Tarif.....180 euros  
Supplément chauffage du 01 octobre au 30 avril.....20 euros

## **Renouvellement du contrat de travail de Mme HEBERT Valérie à compter du 15 septembre 2014**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat de travail de Mme HEBERT Valérie à compter du 15/09/2014 selon l'article 3 alinéa VI de la Loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

le renouvellement du dit contrat pour UN AN à compter du 16 septembre 2014

- Fixe la durée de travail à 32h00 hebdomadaires annualisées.
- Fixe la rémunération selon l'indice brut 348 majoré 326
- Autorise Mme Le Maire à signer le contrat à intervenir
- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif.

## **Convention pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de signer une convention entre le conseil général (SATESE) et la commune de Heugnes afin d'assurer l'autosurveillance de la station d'épuration. En effet le suivi de la station n'est pas conforme aux exigences administratives actuelles (émission d'un rapport annuel...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

autorise Mme Le Maire à signer ladite convention

- demande à ce que la convention prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- les crédits seront ouverts au Budget Principal 2015

## **Travaux à prévoir**

**Cantine** : besoin d'être repeinte, le congélateur est tombé en panne et a été changé pour un montant de 399 € TTC, renouvellement du petit matériel pour un montant de 895.55 € TTC.

**Ecole** : remplacement de l'aspirateur pour un montant de 100 € TTC. La clôture du pré de l'école est à refaire (en interne par les agents techniques)

**Secrétariat de Mairie** : pour convenance personnelle, Laurence a accepté un autre poste sur la Commune de Saint-Médard à compter du 3 septembre 2014. Le secrétariat de mairie de Heugnes est ouvert le mercredi matin.

## **Logement 5, Place Saint-Martin**

Les marches d'entrée sont à refaire (en interne par les agents techniques)

## **Séance du 14 octobre 2014**

### **Constitution des commissions de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a constitué 12 commissions réparties au sein de 4 pôles de compétence. Elles couvrent l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes et sont des groupes de travail permettant de donner un avis sur des délibérations à venir.

Elles sont composées de conseillers municipaux désignés par les Communes.

Chaque commune ne peut avoir qu'un seul délégué par commission, mais il n'est pas obligatoire que toutes les communes soient représentées au sein de toutes les commissions. Il n'y a pas de suppléant : en cas d'absence, le délégué est représenté par le Maire.

Le Vice-Président en charge de sa commission représente également sa commune.

Ainsi, l'effectif maximum de chaque commission ne pourra excéder 20 membres (y compris le président qui y siège de droit).

En raison de leur thématique, certaines commissions sont déjà constituées :

- Commission Mutualisation par les membres du bureau.
- Commission Finances et prospectives par les membres du bureau.
- Commission SCOT-NTIC par les Maires de chaque commune.

La liste des commissions ouvertes à tout conseiller municipal est donc :

- Service et gestion des déchets
- Développement artisanal et industriel
- Développement touristique
- Voirie
- Développement agricole
- Service à la population et communication
- Energies renouvelables
- Culture et sports
- Environnement

Madame Le Maire demande s'il y a des candidats pour participer à ces commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les modalités de constitution des commissions de Communauté de Communes Ecueillé-Valençay,

Vu les différentes candidatures présentes,

Décide de proposer comme membres des commissions de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay les conseillers municipaux suivants :

- Service et gestion des déchets.....Bernard CHARBONNIER
- Développement artisanal et industriel.....Céline CHAUVEAUX
- Voirie.....Philippe KOCHER
- Service à la population et communication...Chantal BONNIN
- Energies renouvelables.....Michelle GRIMAUD
- Culture et sports.....Francis LAY
- Environnement.....Patrick CHESNET
- Agriculture..... Jean-Claude CHARLOTON

## **PROJET DE BARREAU LIMOGES-POITIERS**

Les élus des territoires desservis par la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) ont appris avec consternation les récents engagements pris par l'Elysée auprès des défenseurs du barreau Limoges-Poitiers.

Ce projet représente une réelle menace. Dans une lettre datée de janvier 2013, le directeur des infrastructures au Ministère de l'écologie, indiquait clairement que la création du barreau Limoges-Poitiers impliquerait une réduction de 7 à 4 allers-retours par jour, sur la ligne POLT !

Cette suppression de 40% du service ne serait qu'une des conséquences désastreuses pour l'ensemble des régions aujourd'hui desservies. Le terminus de POLT se situerait à Brives et de nombreuses gares « intermédiaires » seraient privées d'arrêts. L'Indre perdrait ainsi près de la moitié de ses fréquences et se retrouverait isolée sur une ligne reléguée au rang de ligne régionale.

Cette décision serait d'autant plus insupportable qu'elle irait à l'encontre de toutes les recommandations :

Celle de la Cour des Comptes qui jugeait en novembre 2011 que les « ressources sont insuffisantes pour financer le programme d'investissement envisagé » sur les lignes ferroviaires et qu'il « devrait être revu et adapté à la nouvelle situation des finances publiques ». Celle de l'Autorité environnementale qui, dans un avis rendu en mars 2013, soulignait que « malgré des hypothèses fortes de report du trafic de l'axe historique POLT sur la nouvelle LGV Limoges-Poitiers, la rentabilité n'est pas atteinte en 50 ans ».

Celle de la commission Mobilité 21 qui déclarait dans un rapport remis au Ministre des Transports en juin 2013 que le barreau limoges-Poitiers devait être ajourné et estimait que la modernisation de l'axe POLT était de « nature à améliorer les conditions de desserte des territoires concernés et à répondre en grande partie à leur besoins ».

Réunis en séance ordinaire, les conseillers municipaux dénoncent :

Une décision qui les condamnerait à brève échéance à l'isolement et à la relégation,

Le mépris affiché pour tous les avis formulés au plus haut niveau d'expertise : Cour des comptes, Autorité environnementale, Commission Mobilité 21, Rapport « Druon », etc...

L'arbitraire de cet engagement qui correspond à une dépense publique de 500 millions d'euros à la charge de l'Etat pour un coût total de 1.5 milliard d'euros alors que les collectivités locales ne cessent de voir diminuer leurs dotations.

Ils demandent :

Le retrait définitif du projet de barreau Limoges-Poitiers,

L'emploi immédiat des sommes annoncées à la modernisation de la ligne POLT,

La prise en compte des propositions formulées lors du débat public de 2012 : raccorder POLT, modernisé, à la future LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) suivant le tracé Ouest qui permet de mettre Limoges à 2 heures de Paris et de desservir équitablement le Centre, le Limousin et par-delà de nombreux départements de Midi-Pyrénées et du Massif Central.

### TRAVAUX POUR UNE TRANCHEE TECHNIQUE EN FACADE DE MAIRIE POUR ALIMENTATION FUTURE EN EDF PTT ET EU EV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise LBTP Centre (Ecueillé) pour la réalisation des travaux cités en objet pour un montant de **1350 € HT** (soit 1620 € TTC). Les travaux devront être réalisés avant la fin décembre 2014.

### REALISATION D'UNE CLOTURE – TERRAIN ECOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BRICOMARCHE (Châtillon/Indre) pour la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation d'une clôture neuve autour du pré de l'école (mise en sécurité du lieu) pour un montant de **438 € HT** (soit 525.60 €)

### APPEL AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION 36

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la mise en place du service de remplacement par le C.D.G. 36 (Châteauroux) en cas de besoin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme Le Maire à prendre contact avec le service de remplacement du C.D.G. 36 en cas de besoin (remplacement personnel absent, maladie...)
- à régler la prestation correspondante au C.D.G. 36

### Séance du 21 octobre 2014

#### Election d'un 3<sup>ème</sup> Adjoint

Suite à la démission de Mr GARNIER Bernard, le conseil municipal procède à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> Adjoint. Mr CHARBONNIER Bernard est élu à l'unanimité des voix.

#### COMMISSIONS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

##### COMMISSIONS

**Gestion de la cantine**  
Céline CHAUVEAUX/ Michelle GRIMAUD

**Conseil d'Écoles (2)**  
Sophie GUÉRIN/ Karine HEME

**Rythmes scolaires (3)**  
Sophie GUÉRIN/ Céline CHAUVEAUX/  
Philippe KOCHER

**RPI (2)**  
Sophie GUÉRIN/ Céline CHAUVEAUX/  
Philippe KOCHER

**SEVOM (2)**  
Philippe KOCHER/Patrick CHESNET

**Transports scolaires (1)**  
Philippe KOCHER

**Terrains, Étangs, Forêts, Chasse, Pêche**  
Karine HEME/ Francis LAY  
Bernard CHARBONNIER/ Jean-Claude CHARLOTON

**Suivi de travaux et bâtiments communaux**  
Voies, suivi assainissement  
Patrick CHESNET/ Bernard CHARBONNIER  
Philippe KOCHER/ Francis LAY  
Jean-Claude CHARLOTON

**Finances et appels d'offre (Maires +3+3)**  
Sophie GUÉRIN  
Chantal BONNIN/ Patrick CHESNET  
Céline CHAUVEAUX/ Philippe KOCHER  
Michelle GRIMAUD/ Bernard CHARBONNIER

**Carte Communale et lotissement**  
Karine HEME/ Michelle GRIMAUD  
Jean-Claude CHARLOTON/ Patrick CHESNET  
Sophie GUÉRIN/ Bernard CHARBONNIER

**Commerces**  
Céline CHAUVEAUX/ Michelle GRIMAUD  
Karine HEME/ Bernard CHARBONNIER

##### SYNDICATS

**Contrat de Pays (2+2)**  
Sophie GUÉRIN  
Philippe KOCHER  
Patrick CHESNET  
Chantal BONNIN

**Correspondant Défense (1)**  
Sophie GUÉRIN

**Communauté de Communes (2)**  
Sophie GUÉRIN  
Philippe KOCHER

**TOP REPAS**  
**Coordination Gérantolocal**  
Céline CHAUVEAUX  
Chantal BONNIN

**Nahon et Céphons (2)**  
Francis LAY  
Bernard CHARBONNIER

**Eaux (2)**  
**Assainissement autonome (1+1)**  
Patrick CHESNET  
Bernard CHARBONNIER

**Électrification (1)**  
Philippe KOCHER

### **Création d'un poste en CAE à compter du 4 Novembre 2014**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de faire face à un surcroît de travail au niveau des adjoints techniques, il convient de créer un poste en contrat aidé (C.A.E.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire :

- à faire toutes les démarches nécessaires afin de recruter la personne remplissant les conditions dudit emploi (contact Pôle emploi, CAP EMPLOI)
- à signer tous les documents relatifs à cette affaire (convention, contrat de travail)

### **Remplacement fenêtres Logement communal 3, Place Saint-Martin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SARL LEMOINE-PIVRON (Saint-Genou) pour le remplacement des huisseries du logement communal 3, Place Saint-Martin pour un montant de **2 444.70 € HT** (soit 2 597.83 € TTC)

### **Reconduction des tarifs redevance eau au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs appliqués en 2014 à l'exercice 2015.

**Les délibérations du conseil communautaire sont consultables en Mairie.**

\*\*\*\*\*



## **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES HEUGNES/PELLEVOISIN**

Du changement dans l'APE pour cette nouvelle année 2014/2015 avec le renouvellement du bureau effectué à la rentrée.

Le but de l'Amicale est de mener des activités afin de récolter des fonds pour diminuer le coût de certaines activités comme un voyage ou bien l'achat d'outils pédagogiques. Tout cela est aussi en fonction de la demande des enseignants. Une idée de créer aussi un moment d'échange entre les parents.

L'année 2013/2014 a été placée sous le signe de la continuité tant au niveau des activités que des membres présents (Marché de Noël, carnaval, loto, Atelier-Théâtre)

L'année 2014/2015 sera placée sous le signe de l'évolution avec l'atelier théâtre le vendredi soir de 18h à 19h45, l'organisation d'une Bourse aux jouets/vêtements enfants à Heugnes le 23 novembre, de la décoration du foyer rural de Pellevoisin le 13 décembre pour le marché de Noël du 21 Décembre, le loto le 22 Février à Pellevoisin, le carnaval le 28 mars et un concours de belote le 11 avril à Heugnes pour les plus grands et plus anciens ainsi qu'une marche gourmande (nous y travaillons déjà !!) Le spectacle de l'Atelier Théâtre aura lieu le 13 juin et le spectacle de l'école le 26 juin.

**Le Bureau** : Président, Mr Romain BONNET ; Vice-Président, Mr Matthieu BOURGUIGNON ; Trésorier, Mr Sylvain RABATE ; Vice-Trésorière, Mme Sandrine BONNET ; Secrétaire, Mme Virginie BONNEAU ; Secrétaire-Adjointe, Mme Sandra TIXIER ; Coordinatrice Théâtre, Mme Karine HEME

**Contact** : Mr Romain BONNET Tél : 07 54 81 05 50

Romain BONNET

### **Nos principales Manifestations pour cette nouvelle année !!**

**23 Novembre 2014** : Bourse aux jouets / Vêtements enfants à Heugnes

**21 Décembre 2014** : Marché de Noël à Pellevoisin

**22 Février 2015** : SUPER LOTO à Pellevoisin

**28 Mars 2015** : CARNAVAL à Pellevoisin

**11 Avril 2015** : Concours de Belote à Heugnes

*Nous comptons sur vous !!*

*Le nouveau Président / Mr Romain BONNET*



L'amicale des Parents d'élèves  
du RPI Pellevoisin / Heugnes  
Organise sa 1ère



# « BOURSE AUX JOUETS, PUERICULTURE ET VETEMENTS ENFANTS »

de 9 h 30 à 18 h 00

**LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE**  
Salle des Associations de HEUGNES (36)

2 euros la table

Réservations au 06.01.67.19.35  
Nombre de places limité !!



Pour tout autre renseignements, n'hésitez pas à nous appeler !  
**VENEZ VENDRE !! VENEZ ACHETER !!**  
Entrée libre pour les visiteurs  
Restauration et Buvette sur place ...

**3 6 H E U G N E S**

# *Super LOTO*

Organisé par le comité des fêtes

**11 novembre 2014**

**14h00**

**Maison des associations**

**Bon d'achat 200 €**

**Nettoyeur haute-pression-centrale vapeur**

**Paniers garnis, électroménagers, vaisselle,**

**linge de maison...**

*Mini-bingo : robot pâtissier*

**5€ le carton**

**16€ les 5 cartons**

**8€ les 2 cartons**

**16€ la plaque de 6 cartons**

**Buvette - Gâteaux**

**Réservation au 02.54.39.00.53 - Ouverture des portes à 13h00**

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

## SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès aux lieux.

Une fois les constatations effectuées par la gendarmerie ou la police :

- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (verrou, réparations, ...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité;
- faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés;
- déclarez le vol à votre société d'assurances, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

### Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relient les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



## VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705  
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08  
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES  
SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740  
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00  
Free : 32 44

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU  
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



@Place\_Beauvau

[www.facebook.com/ministere.interieur](http://www.facebook.com/ministere.interieur)



Contre les cambriolages,  
les bons réflexes !



## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

### PROTEGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.



Vérifiez que les moyens de protection de votre domicile sont conformes aux conditions figurant dans votre garantie vol. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.

### SOYEZ PRÉVOYANTS

Photographiez vos objets pour faciliter les recherches en cas de vol ainsi que l'indemnisation par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises.

### SOYEZ VIGILANTS



Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, ou si vous avez perdu vos clés, changez les serrures.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

### NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE



N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre troussseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs. Contrez les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

## EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Faites attention aux informations (dates de vacances, destinations, photos, ...) que vous publiez sur les réseaux sociaux et soyez également vigilants avec celles publiées par vos enfants.



Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), rubrique Ma sécurité/Mon domicile.

Vous pouvez contacter le 112 pour obtenir des conseils gratuits et gratuits.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les mesures de protection que vous devez prendre et les mesures de couverture si les mesures de protection que vous devez respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



## Notre équipe

### - une infirmière coordinatrice

En charge des partenariats,  
de la coordination des intervenants.

### - une ergothérapeute

Qui réalise l'évaluation des capacités de la  
personne, élabore le projet de soins, rédige le  
compte-rendu destiné aux médecins.

### - deux assistantes de soins en gérontologie

Qui réalisent les séances de réhabilitation  
suivant les objectifs établis.



**Pour tous renseignements,**

**Contactez-nous au :**

**02 54 02 33 26**

## Notre zone d'interventions

**Canton de Valençay :** La Vernelle, Lye, Fontgoumand,  
Villentrois, Valençay, Veuil, Faveroles, Luçay le Mâle,  
Vloç-sur-Nahon, Langé.

**Certaines communes du canton de Saint-Christophe en  
Bazelle :** Chabris, Menetou-sur-Nahon,  
Varennes-sur-Fouzon.

**Certaines communes du Canton de Levroux :** Baulreux,  
Moufins-sur-Cephoins, Saint-Martin-de-Lamps,  
Saint-Pierre-de-Lamps, Francillon.

**Canton d'Ecueillé :** Gebée, Jeu-Maloches, Ecueillé,  
Heugnes, Selles-sur-Nahon, Fredille, Pellevoisin,  
Villegoin, Préaux.

**Canton de Châtillon-sur-Indre :** Saint-Médard,  
Palluau-sur-Indre, Arpécuelles, Clion, Le Tranger, Murs,  
Clère-du-Bois, Châtillon-sur-Indre, Flère-la-Rivière,  
Saint-Cyran-du-Jambot.

**Certaines communes du Canton de Buzancais :** Sougé,  
Argé, Saint-Lactencin, Meobecq, Buzancais, Vendœuvres,  
Saint-Genou.

**Canton de Mézières en Brenne :** Sainte-Gemme, Saulnay,  
Villiers, Paulnay, Othère, Azay-le-Ferron,  
Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne.

**Canton de Tournon-Saint-Martin :** Martizay, Linyé,  
Larcueil, Tournon-Saint-Martin, Neuvy-sur-Creuse,  
Pecully la Ville, Larois, Fontgombault, Sarrzelles, Merigny.

**Canton de Le Blanc :** Ingrandes, Conceremiers,  
Saint-Aigny, Le Blanc, Pouffigny-Saint-Pierre, Douaillé,  
Rosnay, Ciron, Ruffec,  
Migné du canton de Saint-Gaultier.



**Indriance**  
Groupe Hospitaliers Publics

# Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

à domicile

**Vous êtes concernés par  
la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées  
et par les difficultés qu'elle entraîne  
dans votre vie quotidienne?**

**Nous pouvons vous aider!**



**Equipe Spécialisée Alzheimer**

**Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre  
13, avenue de Verdun**

**36700 CHÂTILLON SUR INDRE**

**tel : 02 54 02 33 26**

**mail : esa@ch-chatillon.fr**

### Qui peut en bénéficier?

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées à un stade léger ou modéré dont le diagnostic a été posé, sans condition d'âge.

### Comment en bénéficier?

Sur prescription médicale de

« soins d'accompagnement et de réhabilitation » par :

- le médecin traitant
- le médecin neurologue
- le médecin de la consultation mémoire

### Où?

Les séances sont réalisées à domicile.

### Durée?

15 séances maximum par an, réalisées en moyenne sur 3 mois.

Possibilité de renouvellement l'année suivante.

### Quel coût?

Sur prescription médicale, cette prestation de soins est intégralement prise en charge par la sécurité sociale, avec dispense d'avance de frais.

### Quels objectifs?

Les soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile visent à préserver l'autonomie de la personne en maintenant ou en développant les capacités restantes : capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales et de communication.



### Comment?

- en sollicitant la personne pour qu'elle soit actrice de sa prise en charge
- en stimulant la personne dans des activités adaptées et individualisées (activités de loisir, sorties...)
- en favorisant sa participation aux gestes de la vie quotidienne (s'habiller seul, se préparer à manger, aller faire les courses...)
- en conseillant l'aïdant (sur les activités et/ou les attitudes à privilégier, valorisation de leur action, prévention de l'épuisement, informations sur les structures de répit)
- en aménageant l'environnement pour favoriser l'autonomie et éviter les accidents domestiques



**REMERCIEMENTS AU COMITE DES FÊTES  
A GINETTE LABECOT  
A PAPE GEEK  
A L'US ARGENTON TRIANGLE SUD BERRY  
L'UCC ET CHRISTIAN FENIOUX  
A DARC EN PAYS  
POUR LES 14, 15 et 16 AOÛT 2014**

Deux courses cyclistes, une magnifique exposition photos, une superbe cavalcade, le feu d'artifice, les concerts de PAPE GEEK, FISCAL PARADISE et SUPERETS, un public toujours présent et une météo clémente, ont fait de cette 70ème cavalcade une grande réussite.





## ETAT CIVIL

§§§§



Mariage de **ALLOUIS Thomas** et de **BRUNET Stéphanie** le 27 Septembre 2014 à Heugnes (Indre)

Parrainage civil de **Kyllian GRIVEAU GATT** le 27 Septembre 2014 à Heugnes (Indre)

Décès de **PENSIER Daniel** le 21 septembre 2014 à Heugnes (Indre)

### *Dates à retenir... ..*



- 8 novembre :** Rallye Automobile
- 8 novembre :** Dîner dansant de l'A.S. Heugnes 20h00 Salle des Fêtes d'Ecueillé
- 11 novembre :** Cérémonie commémorative du 11 Novembre 9h30 Messe suivi du dépôt de gerbes et Galette à l'Auberge de Heugnes
- 11 novembre :** Loto du Comité des Fêtes 14h00 Maison des Associations
- 23 novembre :** Bourse aux jouets puériculture et vêtements enfants à la Maison des Associations
- 6 décembre :** Téléthon 2014 – Passage des Maudits Cuits vers 9h00 en Mairie
- 12 décembre :** Distribution des sacs poubelles en Mairie de 9h00 à 12h 00 et de 14h00 à 17h00
- 09 janvier :** Cérémonie des vœux à 18h00 à la Maison des Associations

**ASSAINISSEMENT :** Il est rappelé qu'il est formellement interdit de jeter dans les toilettes l'essuie-tout, les serviettes en papier, les lingettes, les couches bébé, les protections... Ces déchets vont dans le sac noir !!!!



Les travaux de la Place Saint-Martin commencent cette semaine, l'entreprise SETEC sollicite les personnes intéressées par les gravats à prendre contact directement avec elle sur le chantier ou en Mairie.





Madame, Monsieur,

L'Association Sportive de Heugnes organise son dîner dansant le **Samedi 8 Novembre 2014** à la salle des fêtes de Ecueillé à partir de 20 heures.

Les tarifs de cette soirée sont les suivants :

- adultes : 22 Euros
- de 12 ans à 16 ans : 11 Euros
- moins de 12 ans : gratuit

L'orchestre de ce bal est ESTELLE LAROCHE, le repas est réalisé par Mr JANVIER Jean Jacques (dit Carka) et le menu est :

Salade Périgourdine  
Jambon Porto sauce Champignon et ses pommes noisettes  
Salade / Fromage  
Tartelettes aux fruits

Nous comptons sur vous pour que cette soirée soit réussie. Le coupon ci dessous est à retourner auprès de Mme RABIER Michèle 02/54/39/01/90.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sportives.

Le Secrétaire,  
K. TERRASSIN

.....  
**COUPON REPONSE**  
à retourner avant le 30 Octobre 2014

NOM DE LA TABLE : .....

Nombre de Personne : .....

Adultes : ..... x 22 € = .....  
de 12 à 16 ans : ..... x 11 € = .....  
- de 12 ans : ..... gratuit